



Nouveau propriétaire, je n'ai reçu aucun Appel de charge.

Par **Maskman**, le 12/01/2015 à 12:23

Bonjour,

Je suis propriétaire depuis juin 2013.

J'ai payé le restant dû des charges de copropriété jusque décembre 2013 lors de la vente de l'appartement.

Depuis Janvier 2014, je n'ai reçu aucun appel de charge, ni lettre recommandée, même pour les réunions de copropriétaires avec le syndic, rien. À croire que le syndic ignore que j'habite la résidence.

Je pensais au départ que c'était annuel, et je m'attendais à les recevoir à la fin de l'année. J'attends les autres propriétaires se plaindre de l'augmentation des charges de 50%. Entre temps y a eu un nouveau syndic y a à peine 1 mois, je ne sais pas comment aborder les choses.

Je sais combien payait l'ancien propriétaire et je n'ai pas envi de payer +50% sur des choses qui ont été voté et donc je ne suis pas au courant.

Pouvez-vous m'aider s'il vous plaît ?

Merci.

Cordialement

Par **aguesseau**, le 12/01/2015 à 13:23

bjr,

prenez contact avec votre syndic qui n'est peut être pas informé du changement de copropriétaire surtout si vous avez changé de syndic.

les règles sont claires pour le paiement des charges en cas de changement de copropriétaires.

vous aurez à payer les charges exigibles depuis la date d'acquisition du bien.

en attendant mettez de l'argent de côté.

cdt

Par **moisse**, le **12/01/2015** à **15:59**

Bonsoir,

Suivre le conseil de @Aguesseau, car quand la somme va tomber, vous n'aurez aucun délai pour la régler.